

que le cabinet ne désavouait pas le lettre du Président, qu'il l'acceptait comme base de sa politique (applaudissements à gauche et silence glacial à droite); mais le cabinet ne désavouait pas non plus le Motu proprio du Pape. Cette charte romaine n'avait pas réalisé complètement et immédiatement les vœux de nos ministres, surtout au sujet de l'amnistie, mais elle renfermait la plupart des réformes que nous avons demandées et le surplus s'y trouve en germe. L'avenir le développera. La France peut donc se montrer satisfaite. (La droite applaudit cette fois, et la gauche se livre à des protestations que M. Dupin a beaucoup de peine à réprimer.)

M. Mathieu, de la Droite parla ensuite: il persifla des traits acérés contre les nouveaux défenseurs de la papauté: "Impies de la veille et dévots du lendemain, voltairiens hier et papistes aujourd'hui."

M. de la Rosière fit un discours long et très-savant. Une allusion à l'administration du Général Cavaignac a amené celui-ci à la tribune pour déclarer que la première expédition de Civita-Vecchia, conçue par lui, n'avait eu d'autre but que de protéger la sécurité personnelle d'un homme respectable, le défunt du Saint-Père qui a paru assez peu respectueuse aux membres de la droite.

Le Général rendit hommage à la lettre du Président: il reprocha à M. Thiers d'avoir établi un précédent dangereux et condamnable en proclamant que la Constitution était définitive en plus d'un point.

Victor Hugo monta ensuite à la tribune, et dit qu'entre la lettre du Président et la réponse qui y a été faite par le Motu proprio, il y avait un abîme: que l'acceptation de l'un était le désaveu implicite de l'autre. Il déclara qu'on devait contraindre le Pape à la clémence. La correspondance du Courrier, que nous analysons ici, après avoir fait grand éloge de discours de M. Victor Hugo, s'exprime ainsi:

"M. de Montalembert y a répondu; et comme si son talent s'était aiguisé au contact de ce grand talent, comme si l'inspiration de l'attaque avait doublé l'inspiration de la défense, l'orateur catholique s'est élevé plus haut que l'orateur patriote. Son discours restera comme une des plus belles pages de nos annales parlementaires. Dès les premiers mots, le défenseur de la papauté a soulevé une tempête effroyable sur les bancs de la gauche, en disant avec une superbe insolence: "M. Victor Hugo a reçu le châtiment qu'il méritait par les applaudissements qu'il a recueillis de ce côté de l'Assemblée." Et comme la Montagne bondissait sous cet outrage: "Je me rétracterai, si vous voulez, lui répond l'impassible orateur, je dirai que M. Victor Hugo a reçu sa récompense." La rétractation valait l'offense. M. de Montalembert a cherché à démontrer que le motu proprio contenait tout ce qu'on pouvait exiger, en ce moment, de liberté pour les Etats romains. La liberté peut exister en dehors de la souveraineté populaire, comme le prouve l'exemple de l'Angleterre, et la souveraineté populaire est incompatible avec l'omnipotence nécessaire à la papauté. M. de Montalembert a décrit, avec une poésie pleine d'une sainte inspiration, les ressources infinies dont l'Eglise dispose pour résister à l'oppression et à la contrainte. Elle jure sa force dans sa faiblesse même. Frappez une femme, vous vous déshonorez, et vous ne la vaincrez pas. Eh bien! l'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère! A ce mot sublime, les applaudissements ont retenti partout, et l'orateur, en descendant de la tribune, a reçu une ovation véritable.

"Le bruit se répandit, ce soir-là, que l'on était assez peu satisfait à l'Elysée de la tournure qu'avait prise la discussion et du terrain sur lequel l'avait placé M. de Toqueville. Le président, disait-on, avait exigé que M. Odilon Barrot lût à la tribune une nouvelle lettre de lui, qui maintenait toutes les exigences de l'Égypte à M. Edgar Ney. Une crise était imminente, et d'jà l'on annonçait que M. Dufaure et Passy étaient chargés de reconstituer un cabinet, pris tout entier dans le centre gauche ou tiers-parti. Mais ces rumeurs se dissipèrent bien vite, le lendemain, lorsque M. Odilon Barrot vint à la tribune soutenir une thèse à peu près semblable à celle de M. de Toqueville, et protester contre le mot de contrainte, employé par M. Victor Hugo à l'égard de la papauté. M. Odilon Barrot se disposait à lire la nouvelle lettre du président de la République, que demandait la gauche; mais la droite, croyant cette lecture inutile ou dangereuse, s'y opposa, et M. Barrot se rendit aux vœux de cette dernière. En compensation, il donna communication d'une lettre de M. de Corcelles, relatant une conversation dans laquelle Pie IX aurait promis de donner avant peu, à ses sujets, le Code Napoléon et quelques autres réformes importantes. Cette promesse a été le seul gain de cette discussion, qui s'est terminée par l'ordre du jour pur et simple et le vote. Les crédits, par 469 voix contre 180. M. Victor Hugo avait proposé un ordre du jour motivé qui commençait ainsi: "L'Assemblée, adoptant en principe le lettre du président... — Allons donc!" s'est écrié un membre de la droite, M. Boissac. Et la droite d'applaudir à cette saillie, qui a été la signification, le cachet de son vote. Après la séance, un conservateur résumait le vote en disant: "Cette malencontreuse lettre est donc, enfin entermée!"

"On a compris la portée du vote et de l'Al-lons donc! à l'Elysée, malgré tout ce qu'on put dire les habiles et ce qu'a écrit, après coup, M. Boissac, pour dorer cette pilule amère. On a même encore parlé de velléités d'indépendance et de changement de cabinet. Mais ce sont là des bruits et des consolations d'antichambre. Le pouvoir exécutif est vaincu, humilié, et il subira sa défaite et son humiliation. Un instant il a voulu lutter con-

tre la suprématie législative, mais cette suprématie a pour elle la force du nombre et le texte de la Constitution, c'est-à-dire le fait et le droit. En se soumettant, Louis Bonaparte a fait acte de sagesse, mais il a voulu implicitement qu'il avait fait acte d'étourderie en se révoltant, etc., etc."

Établissement de Providence de Ste. Elisabeth.

Jendredi huit novembre, Monseigneur de Martyropolis bénissait le couvent de la Providence de Sainte Elisabeth, en dépit de la mauvaise saison, de la pluie battante et du mauvais état du chemin, l'assistance étant nombreuse. Messieurs les curés des paroisses environnantes s'étaient fait un devoir de marquer en cette circonstance leur sympathie, pour une œuvre propre à produire un bien si solide et si désiré. Les paroissiens de Ste. Elisabeth avaient compris qu'une nouvelle ère de bonheur leur apparaissait, que la misère allait être soulagée, que les pauvres infirmes allaient avoir un asile et les jeunes filles une éducation soignée, aussi tous paraissaient-ils dans le temple avec cet air de satisfaction et de jouissance que donne l'aurore d'un jour heureux. Après la messe célébrée par Monseigneur le Grand-Vicénaire Mameau, Monseigneur procéda à la bénédiction d'une cloche destinée au couvent, elle était présentée par six personnes des plus respectables de la paroisse; la collecte à cette occasion, en faveur du nouvel établissement s'est élevée à £30. A la suite de cette cérémonie, Monseigneur se rendit processionnellement de l'église au couvent, sa grandeur y fit la bénédiction de la maison, y consacra un oratoire pour y dire la messe et y érigea dans la salle des infirmes la voie de la croix. La maison est spacieuse, à deux étages, les salles grandes et bien éclairées; l'architecture dans un style simple, est bien proportionnée et ne manque pas d'élégance. L'établissement peut contenir outre un grand nombre d'élèves externes, une trentaine de pensionnaires, une dizaine d'infirmes et quelques orphelins, trois sœurs de la charité en ont la direction, une quatrième devra s'y rendre au besoin. Outre l'éducation et le soin des infirmes, œuvre qu'elles pratiquent chez elles, les sœurs vont encore dans les divers rangs de la paroisse donner leurs soins aux malades; à domicile et procurent ainsi un bien incalculable. Honneur donc au généreux curé de Ste. Elisabeth qui sait si bien employer ses économies au profit de ses paroissiens, louanges aux heureux habitants de cette paroisse qui savent apprécier ses vœux philanthropiques de leur curé et jouir par avance des avantages que doit leur procurer un tel établissement.

Propagation de la Foi.

Les Paroisses qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la Propagation de la Foi doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au premier de décembre prochain, temps de la reddition des comptes.

TIL. PLAMONDON PIRE. R. G. Evêché 16 novembre 1849.

Mgr. l'Archevêque de Québec.

Par un Mandement en date du 10 courant, Sa Grâce Mgr. Joseph Signay, Archevêque de Québec, annonce que, vu son grand âge et ses infirmités, il a confié l'administration de son diocèse à Mgr. Pierre-Phaen Turgeon, Evêque de Sidymie et son digne Coadjuteur.

Correspondance particulière des Melanges Religieux.

Lyon, 16 octobre 1849.

Suite et fin.

M. Thiers s'est fait le champion le plus ardent de Pie IX et de l'indépendance temporelle du Saint-Siège. Dans les séances de la réunion du conseil, dans le sein de la commission des crédits, dans les colloques de l'Assemblée, M. Thiers prodigue les trésors de sa verve spirituelle pour démontrer la folie et le danger de toute politique qui porterait la plus légère atteinte à la liberté du Pape. Dans le sein de la commission des crédits, il a admirablement défendu sa cause, le caractère nécessairement ecclésiastique de la souveraineté temporelle du St. Siège. Il a déclaré être très satisfait du motu proprio; les concessions qu'il contient sont tout ce qu'il est possible de donner aux romains, et plus qu'ils ne méritent. — M. Victor Hugo, qui tombe de plus en plus dans le chanoineisme montagnard, a débité de violentes et absurdes déclarations contre le gouvernement des prêtres à Rome. M. Thiers a répliqué: "Oh! vous n'aimez pas le gouvernement des prêtres à Rome; mais qui donc a fait Rome, qui donc a fait ses monuments, sa gloire, sa littérature, sa place éminente dans le monde, si ce n'est le gouvernement des prêtres? qu'on n'ait que du dédain et de la haine pour un gouvernement où le fils d'un ouvrier, d'un père peut devenir préfet, cardinal, Pape! Vous ne voulez pas du gouvernement des prêtres; eh bien, préférez-vous, M. Hugo, préférez-vous le gouvernement des avocats?... car, à Rome, il n'y a que des prêtres et des avocats; vous n'avez pas là les Changarnier, des Odindot, des Lamoricière, etc; voulez-vous donc être gouverné par des avocats; répondez M. Hugo! Et M. Hugo n'a trop su que répondre!

Le concile provincial de Lyon est définitivement résolu.

L'époque de son ouverture, qui n'est pas encore fixée, dépendra de diverses circonstances, notamment, dit-on, des moments libres que donneront à Mgr. de Langres ses travaux législatifs à l'Assemblée. On conçoit que le concile tienne à n'être pas privé des lumières d'un tel évêque. Monseigneur Paris appartenait à la province ecclésiastique de Lyon qui a cinq suffragants, savoir: les évêques de Grenoble, de St. Claude, de Autun, de Dijon et de Langres. Le concile sera présidé par son Eminence, le cardinal de Bourd, archevêque métropolitain de Lyon, et primat des Gaules.

Le concile de Paris s'est tenu et terminé à la grande édification des fidèles, à la joie du clergé de cette province, à l'honneur de la métropole, à la gloire de l'Eglise de Dieu.

C'est le premier des conciles de France au XIXe siècle. Celui de Reims est à l'œuvre. Il se tient à Soissons. La province n'en avait pas eu depuis 1583. — Le dimanche 30 7bre, Mgr. Gousset, archevêque de Reims, est monté dans la chaire de la cathédrale, après les vêpres, pour annoncer aux fidèles l'ouverture du concile, et pour expliquer le caractère et le but de ces assemblées dont l'usage, interrompu de plus de deux siècles, remonte jusqu'à l'origine du christianisme. Le pontife a félicité le gouvernement d'avoir compris qu'à une époque où les lettres, les arts, les sciences, l'agriculture, l'industrie ont leurs progrès, l'Eglise aussi doit avoir ses réunions saintes.

Monseigneur de Bois, évêque de Moulins, vient de mourir.

C'était le doyen d'âge des prêtres français. Il était né en 1759. Depuis l'inauguration de la République, le gouvernement de 1848 a eu à pourvoir à la vacance de dix sièges épiscopaux, savoir: à Paris, à Avignon, Digne, Troyes, Mende, Soissons, Amiens, St. Dié, Poitiers et Orléans. Il faudra de plus bientôt remplir celui de Moulins.

M. de Fongères, depuis quatre mois seulement recteur de l'Académie de Lyon, vient de mourir.

S'il n'a fait qu'un court passage dans notre ville, du moins il y laissera un long souvenir. Permettez-moi de dire, sur la justice, l'énergie appuyée sur la raison; l'homme de conscience; de convictions, de religion droite et éclairée; voilà ce que nous avons perdu.

Maintenant quelques mots sur l'extérieur; car, bien que l'égoïsme soit le Dieu de l'époque, il ne faut pas parler toujours de soi.

Je ne dis rien de Rome, et n'en puis rien dire; mais j'attends avec une impatience qui tient du dépit que tout y rentre dans l'ordre avec garantie pour l'avenir. Les Français fortifient les places de Civita-Vecchia. Ils préparent à Forli des écuries pour 700 chevaux. Une consigne du général Rostolan a déterminé de nouvelles visites domiciliaires, à cause de nouveaux assassins sur nos troupes.

Il n'est pas vrai qu'une insurrection ait éclaté à Naples; ce sont des bruits pour remp-

qu'il soit donc ce qu'on voudra le faire, qu'il ose veiller même pour jamais sur la liberté, ses usages d'anciennes et étonnantes lois, mais qu'il conserve sa foi catholique. M. E. M. C.

Nouvelles et Faits Divers.

UNE RUMEUR ABSURDE. — Le Courrier d'hier contient le paragraphe suivant: "important si c'est vrai mais nous avons de grands doutes. Le bruit courait en ville hier que le gouvernement de St. Majesté a fait savoir à son Excellence Lord Elgin, qu'il désapprouve la translation du siège du gouvernement hors de Montréal et lui a enjoint de le ramener en cette ville immédiatement!"

Pent-on donner cours à de pareilles histoires? Le Courrier aurait mieux fait d'informer ses lecteurs et patrons des bruits courent concernant l'annexion. Ceux là au moins sont vraisemblables. Les autorités impériales auraient adressé une dépêche à ce sujet à Lord Elgin, dans laquelle on lui recommanderait d'arrêter à son début le mouvement annexionniste qu'on considère en Angleterre comme révolutionnaire et insurrectionnel.

INCENDIE. — Nous regrettons d'apprendre que le feu a consumé la semaine dernière le grand moulin de l'hon. F. P. Brumeau à la montagne de Boucherville. La perte est considérable et il n'y avait pas d'assurance.

La Gazette du Canada continuera de se publier à Montréal. M. Derbishire, l'un des imprimeurs de la rive, va s'établir à Toronto, où il sera publié les extraordinaires contenant les nominations et autres annonces officielles.

ASSOCIATION DE L'ANNEXION. — L'Assemblée pour l'élection des officiers de cette association a eu lieu hier (jeudi) à midi.

Les MM. suivants ont obtenu la majorité des suffrages. John Redpath, comme Président

R. Holmes, J. Dewitt, W. Workman, John Donegan, L. H. Holton, J. R. Anderson, D. D. Papineau, T. Drumgoole, D. Kinneer, H. Stephens, W. Molson, John Ostell, John Rose, J. Papin, R. Laflamme, John Bell, R. Mackay et A. A. Dorion. Secrétaire, D. Torrance, Trésorier.

Après ces élections l'Assemblée fut ajournée.

CHEMIN A RAILS DE L'INDUSTRIE. — Ce chemin à rails est presque terminé et doit être en opération à la fin de cette semaine.

La distance du village d'Industrie à Lamoraie sur le St Laurent est de 13 milles. On dit que l'ouvrage est bien fait et comparable à aucun autre chemin de même nature sur ce continent. Il a été construit entièrement par des Canadiens.

LA PROCHAINE SESSION PARLEMENTAIRE. — Le Globe de Toronto conseille à ceux qui ont des applications à faire à la législature, et pour lesquelles il faut trois mois d'avis dans la Gazette Officielle avant la session, de se hâter, car ils n'ont pas de temps à perdre.

PROTESTATION CONTRE L'ANNEXION. — Le conseil municipal du District de Gore en H. C. vient de signer une protestation contre le mouvement de l'annexion. "C'est notre devoir, dit-il, comme représentant les habitants de ce District d'exprimer notre détermination de nous opposer par tous les moyens en notre pouvoir, à tout mouvement d'une nature aussi traître. Les autorités impériales nous ayant accordé le contrôle entier de nos affaires locales et tous les bienfaits du gouvernement constitutionnel anglais, nous ne désirons rien de plus. Et nous ne pouvons comprendre comment l'annexion aux Etats Unis nous débarrassera des maux de toute espèce, réels ou imaginaires, qui affligent maintenant cette province."

ADRESSES AU JUGE MONDELET. — Hier, mercredi, le 7 novembre courant, avant la clôture de la Cour de Circuit, les membres du Barreau de Berthier, ont présenté l'adresse suivante à l'Hon. Charles Mondelet:

Nous soussignés, membres du Barreau pratiquant dans le Circuit de Berthier, et officiers de la Cour de ce Circuit, Ayant appris votre prochaine élévation au Banc de la Cour supérieure pour le District de Montréal, que nous regardons comme une juste récompense due à vos lumières et à vos laborieux travaux dans l'exercice de vos fonctions actuelles.

Vous avons avec regret que nous serons, par là, privés de l'avantage de voir ce C. J. Mondelet par un juge intègre, impartial, rempli d'égards pour les membres du Barreau, et de bienveillance pour ses justes causes.

W. Vondelvelden. J. Armstrong, G. A. Olivier, E. Piché, H. Bonnet, A. D. Bondy.

L'hon. juge répondit de suite à cette adresse, en exprimant aux messieurs du Barreau présents tout le plaisir qu'il éprouvait en apprenant que ses procédés envers eux avaient pu lui mériter leur approbation. Une autre adresse fut aussi

présentée, à l'Honorable Juge par les principaux chefs de Berthier. L'écho des campagnes.

Nous avons reçu hier pour reproduire aujourd'hui, une lettre de M. Robillard, de N. Y. dans laquelle il repousse certaines accusations dénigrantes lancées contre lui. Plusieurs émigrants en Californie ont rendu d'excellents témoignages des services de M. Robillard, et nous avons peine à croire que ce M. ait démenti ses antécédents.

NAISSANCES.

En cette ville, dimanche dernier, la dame de A. Ziegler, écor., a mis au monde une fille. En cette ville, le 14 du courant, la Dame du Col. De Sahberry, Adjudant-Général des Milices, a mis au monde une fille.

A St. Charles, Rivière Chaudière, le 11, la J. E. LeBlanc, écor. Notaire, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A St. André, 1er. courant, John, fils aîné du lieutenant-col. Donald, de St. André, à Margate, fille aînée d'Alx. McDonald écor., collecteur des douanes à Williamsburgh.

DÉCÈS.

A l'Hôtel-Dieu de cette ville, la Sœur Adèle, âgée de 77 ans, après 50 ans de profession religieuse.

Le 10, M. James Turner, maréchal-ferrant, âgé de 48 ans.

Au presbytère de Ste. Philomène, le S. An courtant, Della Joseph Perraud, sœur de M. le curé Du lieu, âgée de 58 ans. Elle a su attirer l'estime de tous ceux qui l'ont connue.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUES ET CIVILS Pour 1850, A vendre chez E. R. FARRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 16 nov. 1849.

BAZAR. LUNDI prochain, 19 de ce mois et les 3 ou 4 jours suivants un BAZAR aura lieu dans la SALLE DE L'ŒUVRE des BONS LIVRES, rue St. Joseph, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu. La salle s'ouvrira tous les soirs à 5 1/2 heures. Un superbe Piano, un fauteuil brodé en laine, des Statues en porcelaine, des Livres de Littérature et de piété et plusieurs autres articles de goût seront raffles au profit de l'œuvre des Bons Livres et d'une autre institution charitable. — 15 nov.

BAZAR DE LA ST. VINCENT DE PAUL. UN BAZAR général de la SOCIÉTÉ de ST. VINCENT DE PAUL aura lieu, au commencement de DÉCEMBRE prochain. Les Dames et Demoiselles de la ville et des faubourgs sont respectueusement priées de se rendre immédiatement à l'œuvre, afin de confectionner quelques articles qui seront offerts à ce Bazar. Le jour et le lieu où il devra se tenir seront annoncés prochainement. 15 Novembre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE. Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qui vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité, la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J. BTE. ROLLAND. 16 Novembre 1849.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 26 octobre, 1849. EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans la Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne Montréal. Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci dessus une fois par semaine pendant un mois: La Minerce — Les Melanges Religieux — L'Echo des Campagnes — Gazette des Trois-Rivières — Le Journal de Québec et le Canadien.

Eaux de Plantagenet. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand-Groccier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX. OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL. Montréal, 29 octobre 1849. USQUA nouvel Avis, les DÉBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province. (Signé) F. HINCKES Insp. Gén.